

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-445-1218 du 5/01/09

BACCALAUREATS GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL - SESSION 2009 - BREVET DES METIERS D'ART - CAP ET BEP COMMISSION ACADEMIQUE D'HARMONISATION ET DE PROPOSITION DES NOTES

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87 - Fax : 04 42 91 75 02

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU les arrêtés du 9 avril 2002 modifié et du 11 juillet 2005 relatifs aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP
- SUR proposition des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation physique et sportive

A R R E T E

Article premier : La commission académique d'harmonisation et de proposition des notes prévue par l'arrêté visé en référence est composée comme suit :

Président :	M. MAHEU Philippe	IA-IPR d'EPS Rectorat
Vice-présidents :	M. RHETY Alain M. VALERY Vincent	IA-IPR d'EPS Rectorat IA-IPR d'EPS Rectorat
Membres :	Mme ARPAIA Brigitte Mme BEYRET Marie Mme BREMOND Raymonde M. DUMAS Rémy M. GACHON Jean-Claude M. GUELLEC Frédéric M. JABOULIN Jean-Etienne M. LECOMTE Olivier Mme MALMEZET Florence M. MARIN Elie M. MARTINEZ Thierry Mme NATAF Michèle Mme OSTENERO Nathalie M. PELLOUX Pierre Mme QUENETTE Christine M. ROUBAUD Gabriel Mme SAURY Carole Mme SOCIE Myriam M. VIAUD Serge	professeur EPS LP La Viste MARSEILLE conseillère technique EPS IA 84 conseillère technique EPS IA 04 professeur EPS lycée A. Rimbaud ISTRES professeur EPS lycée J. Monnet VITROLLES IANTE EPS collège A. Camus MIRAMAS chargé de mission auprès de l'IPR Rectorat conseiller technique EPS IA 05 professeur EPS Lycée René Char AVIGNON professeur EPS lycée G. Duby LUYNES professeur EPS lycée Saint Exupéry MARSEILLE conseillère technique EPS IA 13 professeur EPS lycée ND de France MARSEILLE professeur EPS lycée Benoît ISLE SUR SORGUE professeur EPS lycée Joliot Curie AUBAGNE professeur EPS lycée P. G. de Gennes DIGNE professeur EPS lycée A. Briand GAP professeur EPS lycée Val de Durance PERTUIS professeur EPS collège Marseilleveyre MARSEILLE

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie d'Aix-Marseille et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 5 janvier 2009

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités